

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le 24 novembre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 17 novembre 2020

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 21
Pouvoirs : 0
Votants : 21

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine Mme FERIERE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicolle, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCLET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Étaient absents : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Objet : Enfance Jeunesse - Approbation de la convention de mise à disposition de locaux au profit de la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation

PJ : convention

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation (MFR) de Routot peut dispenser des formations de professionnalisation à destination des assistant(e)s maternel(le)s du territoire.

Pour ce faire, il est soumis au conseil d'administration une convention de mise à disposition de locaux afin de permettre à la MFR d'intervenir en différents points du territoire et faciliter l'organisation de ses formations, pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2022.

Les dates des formations seront proposées en concertation avec les responsables des Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s (RPAM) et la Direction pédagogique de la MFR.

Les responsables des RPAM procéderont à la réservation des salles et gèreront les modalités d'accès.

Bien que le conventionnement concerne la MFR de Routot, Monsieur Ghislain POUCLET préfère s'abstenir au regard de sa qualité de directeur de la MFR de Bernay.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à la majorité avec une abstention :

- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux au profit de la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Routot dans le cadre des formations destinées aux assistant(e)s maternel(le)s du territoire ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,
Nicolas GRAVELLE.

